





## Contacts

Fédération Enfance & Familles d'Adoption

Laure de Laporte

221, rue La Fayette

75010 PARIS

Tél : 01 40 05 57 78

Fax : 01 40 05 57 79

e-mail : [laure.delaporte@adoptionefa.org](mailto:laure.delaporte@adoptionefa.org)

Internet : [www.adoptionefa.org](http://www.adoptionefa.org)

LE SUIVI ET L'ADOPTION DES PUPILLES DE L'ÉTAT :  
PLACE ET RÔLE DU CONSEIL DE FAMILLE

Module E1

**Lundi 19 mai ou lundi 24 novembre 2008 – PARIS**

L'ADOPTION INTERNATIONALE

Module E2

**Mardi 20 mai ou mardi 25 novembre 2008 – PARIS**

L'ENFANT ADOPTÉ : UNE HISTOIRE PARTICULIÈRE,  
DES DIFFICULTÉS POTENTIELLES

Module E3

**Mercredi 21 mai ou mercredi 26 novembre 2008 –  
PARIS**

PARENTS PAR ADOPTION : DES DÉFIS IMPORTANTS  
À RELEVER

Module E4

**Jeudi 22 mai ou jeudi 27 novembre 2008 – PARIS**

L'ÉVALUATION D'UN PROJET D'ADOPTION :  
SON AGRÉMENT ET SON SUIVI

Module E5

**Vendredi 23 mai ou vendredi 28 novembre 2008 –  
PARIS**

LE SUIVI DES PUPILLES : UN PARTENARIAT  
EFFICACE

Module E6

**Mardi 3 juin ou mardi 21 octobre 2008 – PARIS**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Votre métier, les représentations que vous assurez, vous conduisent à intervenir dans le suivi des pupilles de l'État ou des démarches d'adoption d'enfants français ou en provenance de l'étranger.

En 2008, Enfance & Familles d'Adoption propose les **six modules de formation** présentés dans cette plaquette.

Ils sont tous d'une durée **d'une journée** et il est possible de ne s'inscrire qu'à l'un ou l'autre d'entre eux.

Cinq ont cependant été regroupés sous la forme d'une **progression étendue sur une semaine** afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de faire, dans les meilleures conditions, un tour d'horizon complet de l'ensemble de ces questions :

- de l'acquisition du statut de pupille de l'État et du suivi des enfants à la connaissance et à l'agrément d'une famille souhaitant adopter un enfant, en passant par les spécificités de l'adoption internationale et des enfants à particularité,
- avec une intégration des dimensions administratives, juridiques, médicales, psychologiques, économiques et éthiques de l'adoption.

Nous espérons que ces propositions correspondent à vos attentes et restons à votre disposition pour examiner toute demande particulière dans le cadre de votre plan de formation interne.

Dans l'attente de faire plus ample connaissance.

Cordialement,

Janice Peyré  
Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption  
Membre du Conseil supérieur de l'adoption (CSA)  
et du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP)



## LE SUIVI ET L'ADOPTION DES PUPILLES DE L'ÉTAT : PLACE ET RÔLE DU CONSEIL DE FAMILLE **Module E1**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- *Appréhender la notion de statut de pupille de l'État : comment accède-t-on à ce statut ?*
- *Garantir aux pupilles l'exercice de leurs droits*
- *Comprendre et investir le Conseil de famille : sa composition, sa responsabilité, ses partenariats*

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Membres de Conseils de famille
- Travailleurs sociaux en charge des pupilles de l'État
- Membres de Commissions d'agrément
- Juristes
- Psychologues
- Professionnels du milieu scolaire

### DATES ET LIEU :

**Lundi 19 mai ou lundi 24 novembre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### INTERVENANTS :

- Danielle HOUSSET : Présidente d'honneur de la Fédération EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- Lise-Marie SCHAFFHAUSER : Juriste et formateur en droit de la Famille.
- Un tuteur ou un président de Conseil de famille.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Rappels d'ordre juridique
  - Les conséquences du statut de pupille de l'État : adoptabilité et consentement
  - La tutelle des pupilles de l'État et la responsabilité parentale du Conseil de famille : l'enfant au cœur des décisions
  - La composition et les missions du Conseil de famille
    - dans le suivi des pupilles qui lui sont confiés
    - dans l'élaboration d'un projet d'adoption
  - Les rôles complémentaires du tuteur, du Conseil de famille et des services de l'Aide sociale à l'enfance et la mise en place d'une synergie entre ces trois acteurs
  - La sortie du statut de pupille de l'État
  
- Reprise des questions abordées le matin autour de deux axes
  - Le suivi de la vie quotidienne des pupilles et la préparation à leur autonomie
  - La mise en place d'un projet d'adoption
    - L'adoptabilité réelle des enfants : âge, fratrie, santé, ethnie, parcours de vie
    - Sa préparation en lien avec la famille d'accueil ou la structure qui s'en occupe
    - La recherche d'une famille, y compris à distance, et l'apparementement : le système d'information pour l'aide à l'adoption des pupilles de l'État (SIAPE)
    - Adoption simple ou placement en vue d'une adoption plénière
    - Le jugement d'adoption et sa mention sur les registres d'état civil, en marge de l'acte de naissance de l'enfant



## L'ADOPTION INTERNATIONALE **Module E2**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- *Connaître et actualiser les connaissances concernant l'adoption internationale et son évolution prévisible*
- *Comprendre les attentes des pays d'origine des enfants par rapport à l'agrément français*
- *Comprendre les règles régissant la procédure d'adoption devant un tribunal français et la reconnaissance des décisions rendues à l'étranger*

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Travailleurs sociaux accompagnant les parents adoptifs, de l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption
- Responsables d'Organismes autorisés pour l'adoption
- Personnels et correspondants de l'Agence française de l'adoption
- Professionnels du milieu scolaire
- Juristes

### DATES ET LIEU :

**Mardi 20 mai ou mardi 25 novembre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### INTERVENANTS :

- Marie Claude ARNAULD : Vice-présidente adoption internationale à EFA.
- Marie Hélène THEURKAUFF : Membre associé de l'équipe fédérale adoption internationale à EFA.
- Pascale SALVAGE : Professeur Émérite de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Les données actuelles de l'adoption internationale
  - L'adoption internationale : quels enjeux ?
  - Les chiffres actuels, évolution
  - L'agrément : pourquoi faire ? Ce qu'en attendent les pays ?
    - Le projet des familles : pays, ethnies, âge : quels choix ?
    - Les spécificités de la préparation des familles
  - Fonctionnement, éthique et évolution des OAA
  - Les procédures suivies dans les différents pays d'origine
  - La convention de La Haye
  - L'AFA - la SGAI (ex MAI)
    - Son origine et son statut
    - Ses missions et l'étendue des accords avec les pays d'origine
  - Coûts et éthique de l'adoption internationale
  
- Cadre juridique de l'adoption internationale
  - Adoptions soumises ou non à la Convention de La Haye
  - Quelques distinctions
    - Adoption simple et adoption plénière
    - Aspects civils et administratifs de l'adoption
  - Déroulement des procédures (hors agrément)
    - Avant l'entrée de l'enfant en France
      - Le consentement à l'adoption par le représentant légal de l'enfant : forme, contenu, importance pour la suite de la procédure
      - L'adoption prononcée dans le pays d'origine de l'enfant
      - Le visa d'entrée en France
    - Après l'entrée de l'enfant en France
      - Le jugement d'adoption plénière ou simple s'il n'a pas été prononcé à l'étranger
      - Le contrôle de la décision étrangère d'adoption par une autorité française : transcription directe, exequatur
      - L'établissement de l'acte d'état civil constatant la nouvelle identité de l'enfant
  - Questions autour de l'identité et de la nationalité de l'adopté



## L'ENFANT ADOPTÉ : UNE HISTOIRE PARTICULIÈRE, DES DIFFICULTÉS POTENTIELLES **Module E3**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- *Connaître les difficultés liées à l'histoire des enfants adoptés et leurs conséquences dans l'établissement de la relation parent / enfant*
- *Favoriser leur intégration dans une famille adoptive, notamment dans le cas d'enfants de culture différente, à particularité ou d'enfants grands*
- *Prévenir les situations d'échecs*

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Travailleurs sociaux qui accompagnent les parents adoptifs depuis l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption
- Responsables et correspondants d'Organismes autorisés pour l'adoption
- Personnel de l'Agence française de l'adoption
- Personnels des centres de Protection maternelle et infantile
- Professionnels du milieu scolaire
- Personnels des COCA (Consultation d'orientation et de conseils pour l'adoption)

### DATES ET LIEU :

**Mercredi 21 mai ou mercredi 26 novembre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### INTERVENANTS :

- Blandine HAMON : membre associé de l'équipe fédérale accompagnement des familles, animatrice de groupes de parole et d'écoute. Formatrice en relations humaines, le docteur Hamon a réalisé un livre blanc sur l'accompagnement dans le cadre de l'adoption.
- Odile BAUBIN : membre du Conseil d'administration fédéral d'Enfance & Familles d'Adoption, médecin pédiatre et référent santé pour EFA / ERF.
- Cornélia BURCKARDT : responsable de l'ORCA, formatrice et intervenant dans des colloques sur l'adoption tardive, auteur d'articles sur ce sujet.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Les difficultés que peuvent rencontrer des enfants adoptés :
  - Abandon, ruptures successives, carences nutritionnelles et affectives, maltraitance...
  - Leurs conséquences sur le développement physique, neurologique, psychique et relationnel de l'enfant : syndrome d'abandon, syndrome post-traumatique, retards de développement, difficultés d'apprentissage, difficultés d'attachement et troubles du comportement
- Les questions spécifiques aux enfants arrivés dans le cadre de l'adoption internationale :
  - Les questions de santé et le bilan à l'arrivée de l'enfant : quand et où consulter ?
  - Les COCA (Consultation d'orientation et de conseils pour l'adoption)
  - Les différences ethniques et culturelles et les défis de l'intégration
- Les enfants pupilles de l'État et à particularité (handicaps, maladies) :
  - Leur adoptabilité
  - Le choix d'une famille
  - Leur préparation
  - Le rôle du SIAPE, des ORCA, la place d'ERF
  - L'accompagnement de la famille adoptive
- L'adoption d'enfants grands : un apparemment difficile et une intégration plus complexe :
  - Le repérage des enfants adoptables en France
  - Leur accompagnement à l'adoption en lien avec la famille d'accueil
  - La préparation des familles postulantes
  - La mise en relation et le suivi pendant le placement en vue d'adoption
  - L'intégration familiale et sociale d'un enfant grand, venu de l'étranger : vivre avec les différences et favoriser l'enracinement
  - Leur scolarisation : respect des différences et des singularités, prise en compte de la maturité affective et du temps nécessaire aux acquisitions scolaires
- La fratrie :
  - L'adoption d'une fratrie
  - L'arrivée d'un enfant dans une fratrie déjà constituée
  - La fratrie de cœur et la fratrie biologique
- L'adolescent adopté :
  - Une construction identitaire difficile, le sentiment de double appartenance, la recherche des origines....
  - L'accompagnement des crises



## **PARENTS PAR ADOPTION : DES DÉFIS IMPORTANTES À RELEVÉ **Module E4****

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- *Comprendre la spécificité de la filiation adoptive dans notre société et les problématiques qui se posent aux parents adoptifs*
- *Accompagner les parents adoptifs par une écoute compréhensive leur permettant de tenir leur rôle et d'être créatifs dans leur fonction parentale*
- *Prévenir les situations d'échecs*

### **PUBLIC CONCERNÉ :**

- Travailleurs sociaux et psychologues du service des adoptions
- Responsables de centres de placement familial
- Cadres territoriaux de l'Aide sociale à l'enfance

### **DATES ET LIEU :**

**Jeudi 22 mai ou jeudi 27 novembre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### **INTERVENANTS :**

- Blandine HAMON : membre associé de l'équipe fédérale accompagnement des familles, animatrice de groupes de parole et d'écoute. Formatrice en relations humaines, le docteur Hamon a réalisé un livre blanc sur l'accompagnement dans le cadre de l'adoption.
- Cornélia BURCKARDT : responsable de l'ORCA, formatrice et intervenant dans des colloques sur l'adoption tardive, auteur d'articles sur ce sujet.

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Parents adoptifs, des parents comme les autres, avec des problématiques spécifiques :
  - Un long vécu d'attentes
  - Le choc de la rencontre et les ajustements difficiles des premiers moments avec l'enfant
  - Les défis de l'intégration et les souffrances possibles (baby blues post-adoption)
  - Les doutes sur leurs capacités et leur légitimité, leur besoin de soutien pour devenir tuteurs de résilience
  - Place de la famille élargie dans le processus d'attachement
  
- La mise en place de relations avec l'enfant :
  - Le processus d'attachement et la mise en œuvre de stratégies simples pour favoriser une relation de confiance avec l'enfant
  - La régression, les retards de développement ainsi que les moyens de compenser les carences et de stimuler l'enfant en respectant son rythme et son histoire
  - Les comportements difficiles et le développement des habiletés éducatives pour favoriser l'écoute et la mise en place de limites qui sécurisent l'enfant
  - Le repérage des cas qui nécessitent un soutien thérapeutique
  
- Le défi des origines :
  - La filiation adoptive, une filiation particulière
  - La prise en compte de l'histoire de l'enfant, sa transmission, la place laissée aux parents de naissance et l'ancrage dans sa famille d'adoption
  - L'accompagnement de la recherche des origines, sans la précéder
  
- L'accompagnement des parents tout au long du parcours :
  - L'information des postulants : être réaliste sans dramatiser
  - Prise en compte de l'évolution de leur projet, de leur capacité d'adaptation et de l'acceptation d'une aide extérieure
  - La valorisation de leurs ressources et de leur créativité
  - La rencontre d'autres familles adoptives
  - L'instauration d'un travail en réseau : parents, enseignants, travailleurs sociaux, thérapeutes, associations



## L'ÉVALUATION D'UN PROJET D'ADOPTION : SON AGRÉMENT ET SON SUIVI **Module E5**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- *Maîtriser la procédure d'agrément*
- *Analyser les finalités de l'agrément dans la démarche d'adoption : comment concilier évaluation des capacités parentales et accompagnement vers l'enfant réel*
- *Définir le rôle de chaque acteur intervenant dans la procédure d'agrément afin de permettre à chacun d'entre eux d'assurer pleinement sa fonction et sa responsabilité, y compris après la décision d'octroi ou de refus*

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Travailleurs sociaux qui accompagnent les parents adoptifs depuis l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption
- Différents acteurs de l'Aide sociale à l'enfance
- Membres des Commissions d'agrément et des Conseils de famille
- Responsables d'Organismes autorisés pour l'adoption
- Professionnels du milieu scolaire
- Juristes

### DATES ET LIEU :

**Vendredi 23 mai ou vendredi 28 novembre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### INTERVENANTS :

- Danielle HOUSSET : Présidente d'honneur de la Fédération EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP)
- Laurence STRICANNE : responsable des services de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil général des Yvelines
- Sophie HERREN GRENIER : Avocat à la Cour

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Le cadre juridique de l'agrément
  - La loi du 4 juillet 2005 portant réforme de l'adoption et ses conséquences sur l'accompagnement des familles
  - L'agrément unique
  - La composition, l'organisation et les règles de fonctionnement des Commissions d'agrément
  - Les droits des postulants et le respect des délais
  - Les réunions d'information
  - L'audition à la commission
  - Le travail de la Commission d'agrément et la demande de compléments d'informations
  - La décision et la motivation des refus
  - Les contre-indications au projet d'adoption
  - La jurisprudence relative aux refus d'agrément au niveau des tribunaux administratifs et du Conseil d'État
  - Regards sur les autres pays d'accueil et les demandes des pays d'origine
  
- Du projet initial à l'agrément et à l'arrivée de l'enfant
  - Place et rôle de chacun : missions, cadre, compétences
    - les professionnels du Conseil général
    - la Commission d'agrément
    - le président du Conseil général
    - les associations et structures diverses
  - L'information initiale et la formulation d'une demande d'agrément
  - L'analyse des demandes et des situations particulières
  - Le repérage
    - des éléments favorables à la réalisation du projet d'adoption
    - des facteurs de risque et des contre-indications
- Lisibilité et sincérité des rapports
- Évolution du projet et de la notice
- Après la décision
  - L'attente de l'enfant et l'évolution de la famille ou du projet
  - Les demandes de modification de l'agrément
  - La gestion du deuil de l'enfant
  - Les retraits d'agrément
- Le suivi de la famille pendant le placement en vue d'adoption



## **LE SUIVI DES PUPILLES : UN PARTENARIAT EFFICACE **Module E6****

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION :**

- *Renforcer la synergie entre le représentant du tuteur, le Conseil de famille des pupilles de l'État et les services sociaux de l'Aide sociale à l'enfance*
- *Confronter, mutualiser et enrichir les outils utilisés pour faciliter l'information et le travail des membres du Conseil de famille*

### **PUBLIC CONCERNÉ :**

- Les représentants du tuteur des pupilles de l'État
- Les membres du Conseil de famille
- Les professionnels des services de l'Aide sociale à l'enfance
- Les juges des tutelles

### **DATES ET LIEU :**

**Mardi 3 juin ou mardi 21 octobre 2008 – PARIS**  
de 9h à 17h

### **INTERVENANTS :**

- Laurence STRICANNE : responsable des services de l'Aide sociale à l'enfance du Conseil général des Yvelines
- Jacqueline TAVIAUX : représentante du tuteur des pupilles de l'État de Seine-et-Marne
- Un président d'un Conseil de famille et membre d'EFA

## PROGRAMME DÉTAILLÉ

Le suivi d'un enfant ou d'un jeune confié à l'État comme pupille exige **un partenariat efficace entre le représentant du Préfet, le tuteur, le Conseil de famille et les services de l'Aide sociale à l'enfance**. Ces trois acteurs ont des responsabilités, des missions et des interventions auprès de l'enfant ou du jeune qui sont chacune spécifique et complémentaire.

Cette **complémentarité de perception, de niveau d'intervention et de responsabilité** constitue une richesse. Mais pour qu'elle aille toujours dans l'intérêt de l'enfant, il est nécessaire que l'information circule de manière adéquate et qu'elle permette au tuteur, en lien avec les membres du Conseil de famille, de prendre les décisions les plus appropriées à l'intérêt et au devenir des pupilles à l'égard desquels ils exercent l'autorité parentale et qui sont confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance.

- Un rappel du rôle de chacun sous la forme d'un tableau de synthèse :
  - Les textes légaux et leur déclinaison
  - Interrogations sur le sens des pratiques en vigueur
  
- L'articulation entre référent(s) administratif(s) et éducatif(s) de l'enfant, le tuteur et les membres du Conseil de famille :
  - Préparation des décisions concernant le quotidien à la place de leur vie courante (orientations générales, événements divers) : audition du mineur, du référent de l'Aide sociale à l'enfance et de la famille d'accueil
  - Examen de quelques situations particulières : le handicap, la défense des pupilles (auteurs ou victimes) en justice, la gestion patrimoniale...
  - La préparation de la majorité : suivi rapproché la dernière année, bilan de santé, orientation, préparation d'un contrat jeune majeur, tuilage avec l'ADEPAPE, maintien des liens avec la famille d'accueil....
  
- Les questions spécifiques en lien avec l'adoption :
  - Les liens avec la famille d'accueil
  - L'apparentement
  - Le cas particulier de l'adoption par la famille d'accueil



## QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1953 en association Loi 1901, la Fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA) réunit aujourd'hui près de 11 000 familles et adoptés majeurs au sein de 92 associations départementales. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

## NOTRE PHILOSOPHIE

**Le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant.** Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à grandir et à s'épanouir dans une famille qui devient la sienne pour la vie.

**L'adoption, simple ou plénière, crée une vraie filiation légale et affective.** Cependant, d'autres solutions familiales comme le parrainage ou l'accueil temporaire seront des réponses plus adaptées à certaines situations de délaissement, lorsque l'adoption s'avère impossible.

## EFA, UNE APPROCHE PERSONNALISÉE DE VOS BESOINS DE FORMATION

Enfance & Familles d'Adoption s'est dotée, pour ses propres besoins, d'une structure de formation. Cette expérience et ce savoir faire, EFA a souhaité, depuis quelques années, les mettre au service de salariés de collectivités territoriales, de l'État ou d'associations. Cela s'est traduit, en 2007, par la mise en place des actions suivantes, en complément des formations proposées dans ce dépliant :

- une aide à la mise en place d'un Conseil de famille à Mayotte et formation de ses membres
- une formation sur « l'adoption tardive et la mise en place d'un référentiel commun », avec le Conseil général des Hauts-de-Seine
- la constitution en Savoie d'un réseau de médecins et de psychologues sur les questions de santé à l'arrivée de l'enfant
- des formations sur le thème « santé et attachement », pour le personnel hospitalier de Mayotte, l'association française de pédiatrie ambulatoire en Charente-Maritime, pour l'APAERK
- une formation sur « l'adoption et les difficultés en milieu scolaire » avec des enseignants de Champagne-Ardenne
- une formation sur « les fonctions d'accompagnement et d'évaluation », avec des psychologues du Conseil général du Calvados ...

**Habilitée comme organisme de formation professionnelle sous le N° 1175 351 7675, EFA est peut être le partenaire que vous recherchez.**